



Thème : « La préparation et la sécurisation des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) »

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la formation est de renforcer les capacités des participants en matière de préparation et de sécurisation des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Consolider ses connaissances sur les différentes modalités de partenariats public-privé.
- Maîtriser les étapes de préparation des projets de PPP.
- Sécuriser la mise en place, l'exécution et le suivi juridique et financier des contrats de PPP.
- Comprendre les modalités de contrôle et d'adaptation du PPP dans le temps.

PUBLIC CIBLE

- Responsables de la définition des stratégies nationales de développement.
- Cadres des ministères en charge des investissements publics.
- Responsables au sein des cellules de passation des marchés.
- Cadres de structures et agences de régulation et supervision de l'exécution des marchés.

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE

Module 1 - La place des partenariats public-privé (PPP) dans la commande publique

- Les différents types de PPP : délégation de service public (DSP), contrat de partenariat (CP), BEA, etc.
- Les principaux critères d'identification des PPP
- Les éléments clés des PPP à prendre en compte pour leur mise en place
- L'analyse du droit des États africains et la convergence avec les PPP anglo-saxons : BOT, BOOT, DBFO, etc.

Module 2 - La mise en place financière et contractuelle d'un PPP

- La genèse et le développement des projets en PPP
- L'évaluation contractuelle de l'option PPP
- L'évaluation financière et budgétaire de l'option PPP
- Les procédures de passation des contrats de PPP

Module 3 - La sécurisation d'un contrat de partenariat

- La rédaction du contrat de PPP (convention de DSP ou contrat de partenariat)
- La prise en compte des aspects financiers dans un contrat de PPP
- La maîtrise des risques de litiges et de contentieux liés aux PPP